



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

TIRAGE D'UNE TRANCHE D'ORNANE PAR HBR INVESTMENT GROUP ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE FIDUCIE-GESTION AU BÉNÉFICE DE HBR INVESTMENT GROUP

- **Tirage d'une tranche d'ORNANE de 500 000 € de valeur nominale dans le cadre du contrat de financement en vigueur avec HBR Investment Group ;**
- **Conclusion d'une convention de fiducie permettant de monétiser les titres Néovacs détenus par HBR Investment Group dans un cadre juridique protecteur.**

Paris et Boston, le 14 juillet 2020 – 08h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) informe ses actionnaires que, dans le cadre du contrat de financement conclu avec European Select Growth Opportunities Fund (ESGOF) le 22 mars 2019, tel que transféré à la société HBR Investment Group par voie de novation définitivement réalisée le 15 mai 2020¹, le Conseil d'administration de Néovacs a demandé le tirage d'une tranche d'ORNANE d'une valeur nominale globale de 500 000 €, souscrite par HBR Investment Group ce jour². Le tableau de suivi des ORNANE en circulation sera mis à jour en conséquence.

Par ailleurs, Néovacs annonce que, afin de permettre de satisfaire ses besoins de financement dans un cadre juridique protecteur eu égard au mandat de Président Directeur Général exercé au sein de Néovacs par Monsieur Hugo Brugière (par ailleurs Président de HBR Investment Group), HBR Investment Group a confié à Equitis Gestion, agissant en qualité de fiduciaire (le « Fiduciaire »), le soin de monétiser les titres détenus par HBR Investment Group dans Néovacs dans le cadre d'une mission de fiducie-gestion.

Conformément aux termes de cette convention, HBR Investment Group va transférer en fiducie les ORNANE ainsi souscrites ainsi que les actions Néovacs actuellement détenues (et aliénables) par HBR Investment Group, à charge pour le Fiduciaire de convertir les ORNANE³ et de céder les actions Néovacs selon des modalités préétablies dans la convention de fiducie. A toutes fins utiles, il est précisé que HBR Investment Group n'aura aucune possibilité d'influer sur les modalités ou sur les périodes de cession des actions ou de conversion des ORNANE qui seront opérées par le Fiduciaire en totale indépendance par rapport à HBR Investment Group et Néovacs. Le Fiduciaire sera ensuite chargé de redistribuer le produit des ventes d'actions à HBR Investment Group en tant que constituant bénéficiaire de la fiducie.

¹ Cf. [communiqué de presse du 18 mai 2020](#)

² Il est précisé que Messieurs Hugo Brugière et Baudouin Hallo, respectivement Président et Directeur Général de HBR Investment Group, n'ont pas pris part au vote sur cette délibération du Conseil d'administration de Néovacs.

³ Il est précisé que le Fiduciaire ne pourra pas convertir les ORNANE ainsi reçues avant l'expiration d'un délai de 10 jours de bourse à compter de la date de souscription effective des ORNANE par HBR Investment Group.

Conformément à la demande formulée par le Tribunal de commerce de Paris dans son jugement du 3 juillet 2020, le produit de la cession des actions Néovacs provenant de la conversion des 107 ORNANE acquises par HBR Investment Group auprès d'European Select Growth Opportunities Fund (ESGOF) sera intégralement réinvesti dans la Société.

HBR Investment Group et le Fiduciaire (en leur qualité de personne étroitement liée à Monsieur Hugo Brugière) procéderont aux déclarations des opérations réalisées (souscription, transfert ou conversion d'ORNANE, cession d'actions sur le marché), conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 596/2014 et de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Ces déclarations seront disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers dans les délais prévus par la réglementation applicable.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ
Relations Presse financière
nbouchez@actus.fr
01 53 67 36 74